



Transposition de la 5ème Directive LCB-FT : Dernières avancées

COMPLET

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Atelier

DATE

14/01/2020

LIEU

**Palais Brongniart, 28,
place de la Bourse
75002 Paris**

PARTICIPATION

250,00 €

INSCRIPTION

www.eifr.eu

CONTACT

**contact@eifr.eu
01 70 98 06 53**

Adoptée le 30 mai 2018 par le Parlement Européen et le Conseil, la 5ème Directive anti-blanchiment est en cours de transposition, les Etats membres ayant jusqu'au 10 janvier 2020 pour se conformer au nouveau dispositif. La France est particulièrement attentive à l'adoption et au respect de ces nouvelles règles, son dispositif de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme fera l'objet d'une évaluation du GAFI (Groupe d'Action Financière) entre 2020 et 2021.

La 5ème Directive répond à l'objectif de prévenir les activités criminelles et d'assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier. Le système bancaire scandinave a été ébranlé par le non-respect de la législation anti-blanchiment, qui s'est traduit par des amendes infligées aux banques et la remise à plat des dispositifs de surveillance.

Dans ce contexte la transposition de la Directive apporte de nouvelles règles, notamment en matière d'identification de la clientèle, de registre des bénéficiaires effectifs, de régime applicable aux opérations avec des pays tiers à haut risque. Elles peuvent constituer les prémices d'un mécanisme européen de supervision.

La DG Trésor évoquera les travaux de transposition de la 5ème Directive et leur finalité, EY Société d'Avocats présentera un panorama des dernières avancées réglementaires et L'ACPR fera un focus sur les points d'attention du régulateur. La responsable juridique de la sécurité financière de BNP Paribas et le Dirigeant d'une Fintech feront un retour d'expérience sur la mise en conformité de leur dispositif LCB-FT.

Public visé

- Banques, Assurances, Sociétés de gestion
- Direction des risques, conformité, juridique
- Direction des systèmes d'information
- Régulateurs et Superviseurs
- Avocats et sociétés de conseil
- Fintechs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les dernières évolutions de la réglementation LCB-FT
- Appréhender les risques de non-conformité LCB-FT
- S'inspirer des meilleures approches en matière de lutte anti-blanchiment

COMPÉTENCES VISÉES

- Conformité
- Règles LCB-FT
- Appréhension des risques

PRÉREQUIS

- Aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livret d'accueil
- Supports de présentation (PowerPoint, documents de référence)
- Echanges avec la salle et les intervenants
- Formation présentielle



PROGRAMME

8h30 Introduction

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)

8h40 Transposition de la 5ème directive en France et en Europe, lignes directrices

Intervenants: Priscille Merle (DG Trésor)

9h00 Panorama des nouvelles règles de la 5ème Directive

Intervenants: Valérie Pozzo di Borgo (EY)

- Derniers textes publiés (y compris les dernières lignes directrices de l'AMF)
 - Dernières sanctions
 - Principaux constats et points de vigilances concernant les dispositions récemment entrées en application
-

9h30 Les points d'attention du régulateur

Intervenants: Sabrina Ramdane-Berkane (ACPR)

10h00 Les défis opérationnels d'implémentation de la 5ème Directive au sein d'une grande banque

Intervenants: Blandine Cantrel (BNP Paribas)

10h25 La mise en œuvre de la réglementation LCB-FT sur une plate-forme d'échange

Intervenants: Mark Kepeneghian (Kriptown) / Karima Lachgar (CMS Francis Lefebvre)

10h50 Conclusion / Questions / Réponses / Echanges avec la salle

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)
